

## Ce que je fais en tant qu'assuré

- Je fournis les documents demandés par l'Assurance Maladie.
- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e).
- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction.



## Pour en savoir plus...

J'appelle le **3646** Service 0,06 €/min  
+ prix appel  
pour être mis(e) en relation  
avec le service social de  
l'Assurance Maladie.

Je retrouve toutes  
les informations sur  
le service social sur



Je me connecte à  
« Mon compte »  
sur **www.ameli.fr**,  
rubrique « Ma messagerie /  
Écrire un message ».  
Je sélectionne  
« Contacter le Service  
social » dans les propositions  
d'objet du message et  
je formule ma demande.

Je note les contacts utiles au sein  
du service social :

[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

mon  
parcours  
d'assuré



SERVICE SOCIAL

## JE SUIS HOSPITALISÉ(E) ET JE PRÉPARE MON RETOUR À DOMICILE



[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

DIRCOM/CRAMIFCPUB - DL 02/2016 - Imp. CRAMIF

SECOURS SOCIAL  
 L'Assurance  
Maladie  
Service Social  
Ile-de-France

# mon parcours d'assuré

*Des offres et des services  
pour m'accompagner  
à chaque étape de ma vie.*

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage. Son objectif : m'aider à agir sur ma santé, à comprendre et à anticiper mes dépenses.

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.

## Ce que le service social de l'Assurance Maladie fait pour moi

### ● JE SUIS HOSPITALISÉ(E) ET JE VAIS BIENTÔT RENTRER CHEZ MOI

- Je me demande comment poursuivre mes soins à domicile.
- Je me pose des questions sur l'organisation de ma vie quotidienne.
- Je me demande si mon logement est encore adapté.
- Je suis préoccupé(e) par mon état de santé et son évolution.
- Je m'inquiète des répercussions sur ma vie familiale, professionnelle et sociale.
- J'ai besoin d'en parler, d'être conseillé(e), d'être accompagné(e).



### BON À SAVOIR

Avec mon accord, l'établissement de soins peut contacter le service social de l'Assurance Maladie qui pourra venir à mon domicile.

### ● L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) :

- me contacte, m'écoute en toute confidentialité,
- évalue avec moi si les aides mises en place sont suffisantes et me propose les réponses les plus adaptées (aide ménagère, aménagement du domicile...),
- m'aide à exprimer mes besoins, mes difficultés, mes craintes,
- m'informe sur les droits, les aides et les structures (services de soins à domicile...),
- me conseille pour organiser la poursuite de mes soins,
- m'oriente et me guide dans mes démarches,
- me propose d'échanger avec d'autres personnes (groupes de parole, associations de malades...),
- accompagne mon retour et mon maintien à domicile.

*L'assistant(e) social(e) devient mon interlocuteur privilégié.*